

	ENREGISTREMENT	ENR/DP/001.D
	Formulaire de demande de dossier médical	Date de création 18/03/2014 Date de modification 06/02/2024

Je soussigné Mme / Mr :

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Demande la communication

De mon dossier personnel

Du dossier de Mme / Mr

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

En qualité : D'autorité parentale
 D'ayant droit (à préciser ; héritier...)
 De tuteur

Motif de la demande : Connaître les causes du décès

Défendre la mémoire du défunt

Merci de préciser : _____

Faire valoir mes droits

Merci de préciser lesquels : _____

Concernant le(s) séjour(s) suivant(s) :

Date(s)	Service(s)

Rédaction	Vérification	Approbation
Catherine MARTINIÈRE, Assistante qualité – gestion des risques Date : 31/01/2024	Lise LE PORT, Responsable qualité – gestion des risques Date : 01/02/2024	Bertrand DESPRETS, directeur général Date : 06/02/2024

 Polyclinique de Kério <small>VIVALTO S'ANTE</small>	ENREGISTREMENT	ENR/DP/001.D
	Formulaire de demande de dossier médical	Date de création 18/03/2014 Date de modification 06/02/2024

Pour être recevable votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Photocopie de votre carte d'identité (dans tous les cas)
- Photocopie du livret de famille ou toute autre pièce justifiant de votre qualité de demandeur notamment si vous intervenez en qualité d'autorité parentale, d'ayant droit ou de tuteur

Mineurs : joindre la photocopie de la carte d'identité du parent et du mineur. En cas de séparation, fournir l'attestation d'autorité parentale.

Modalités d'accès au dossier

Consultation directe sur place

Ou

Par envoi postal à mon adresse (au recto)

Ou

Par envoi postal à un médecin extérieur à l'établissement, que je désigne comme intermédiaire et dont les coordonnées sont les suivantes :

Nom et Prénom :

Docteur _____

Adresse : _____

Jusqu'au 31 décembre 2023, les dispositions de l'article R1111-2 du CSP permettaient aux établissements de facturer, au patient ou son ayant-droit, les frais de copie et d'envoi du dossier médical.

Dans un arrêt en date du 26 octobre 2023, la Cour de Justice de l'Union européenne, s'est prononcée sur les conditions d'accès au dossier médical par le patient au regard des dispositions de l'article 12 du RGPD. Elle en a conclu, à ce titre, que l'accès au dossier médical devait être gratuit lors de la première demande de communication, et ce même si le patient demandait à recevoir par courrier une copie de son dossier.

Prenant acte de cette décision, le décret n° 2023-1426 du 30 décembre 2023 a fait évoluer les dispositions du code de la santé publique susmentionnées en supprimant toute mention aux frais de copie et de délivrance.

Date :

Signature :

Veillez adresser votre demande à :

M. le Directeur de la Polyclinique de Kério
Kerio
CS 80040
56920 NOYAL PONTIVY

Rédaction	Vérification	Approbation
Catherine MARTINIÈRE, Assistante qualité – gestion des risques Date : 31/01/2024	Lise LE PORT, Responsable qualité – gestion des risques Date : 01/02/2024	Bertrand DESPRETS, directeur général Date : 06/02/2024